

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2984

présenté par

M. Naillet, M. Garot, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Potier, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

ARTICLE 21

Compléter l'alinéa 43 par les mots :

« , ces ordonnances étant rédigées après consultation des conseils régionaux, départementaux et des communes actuellement concernées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La refonte du code minier en Outre-mer apportera des modifications à l'exploitation et gestion des ressources du sous-sol. Les schémas régionaux des carrières sont en cours d'actualisation dans certains de ces territoires. Il semble donc nécessaire d'associer les grandes collectivités locales à ce travail de rédaction concernant les ressources minières de territoires contraints et fragiles. Cette co-construction permettra aussi de prendre en compte les interrogations citoyennes légitimes face à ces activités. Afin de réduire les consultations, cet amendement de repli limite les communes à celles actuellement concernées par les modifications.